

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

**L'an deux mille vingt , le huit décembre à 18h30,**

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 51
DATE DE LA CONVOCATION	01/12/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	15/12/2020

**OBJET :**

**Accueil de Loisirs sans Hébergement : Tarifs applicables à compter du 01/01/2021**

**Étaient présents :**

Mme Nicole MAGALLON , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian CADO , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Mélodie GAILLARD , M. Thierry PLETAN , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVER , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL  
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

Mme Carole LAMBOGLIA procuration à M. Bernard LONG, M. Jean-Michel ARNAUD procuration à M. Daniel BOREL, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Daniel GALLAND, M. Hervé COMBE procuration à M. Gérald CHENAVER

**Absent(s) :**

**M. Claude NEBON, M. Benjamin CORTESE, M. Christophe PIERREL**

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Denis DUGELAY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La Caisse d'Allocation Familiale des Hautes-Alpes demande à la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance par courrier en date du 11 décembre 2019 de prévoir, à partir de l'année prochaine, des tarifs pour les usagers extérieurs qui pourraient être amenés à faire appel au service de notre Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Il est proposé de créer 2 nouveaux tarifs en tenant compte de 2 tranches de Quotient Familial, l'un inférieur à 900 et l'autre supérieur à 900.

Les autres tarifs restent inchangés.

Le tableau joint en annexe a pour objet de définir la grille tarifaire de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à compter du 1er janvier 2021.

**Décision :**

Il est proposé au Conseil Communautaire, après avis favorable de la Commission Développement Economique, Finances et Ressources Humaines réunie le 26 Novembre 2020 :

**Article Unique :** d'autoriser Monsieur le Président à valider la grille tarifaire de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance à compter du 1er Janvier 2021.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 56

Le Vice-président

  
Rémi COSTORIER

Transmis en Préfecture le :

Affiché ou publié le :

16 DEC. 2020  
16 DEC. 2020

**Communauté d'Agglomération  
Gap-Tallard-Durance**

**Direction des Finances**

DIRECTION :

ALSH

PRESTATIONS :

Accueil de Loisirs

**Tableau de présentation des Tarifs applicables à compter du 01/01/2021**

	Quotient Familial (QF)					Tarif Extérieur (QF ≤ 900)	Tarif Extérieur (QF > 900)
	< 400	de 401 à 600	de 601 à 750	de 751 à 900	de 901 à 1100		
Enfant de 4 à 14 ans							
Tarif Accueil de Loisirs à la journée <i>Période Hiver, Printemps et Toussaint</i>	12,75 €	14,77 €	17,67 €	19,97 €	22,61 €	23,85 €	29,96 €
Tarif Accueil de Loisirs à la semaine de 4 jours Période d'été une semaine	48,48 €	56,70 €	68,24 €	78,06 €	89,58 €	93,69 €	106,55 €
Tarifs Accueil de Loisirs à la semaine de 5 jours <i>Période Hiver, Printemps, Été et Toussaint</i>	60,61 €	70,88 €	85,26 €	97,59 €	111,97 €	117,11 €	134,43 €
Tarifs Accueil de Loisirs Mini-camps <i>Période Été</i>	68,06 €	78,32 €	93,35 €	105,07 €	119,63 €	124,76 €	144,12 €

	Quotient Familial (QF)					
	< 400	de 401 à 600	de 601 à 750	de 751 à 900	de 901 à 1100	> 1100
Enfants de 4 à 14 ans En situation de handicap Uniquement						
Tarif Accueil de Loisirs à la demi-journée	6,37 €	7,38 €	8,83 €	9,98 €	11,30 €	11,92 €
Tarif Accueil de Loisirs à la journée	12,75 €	14,77 €	17,67 €	19,97 €	22,61 €	23,85 €

Ces tarifs comprennent l'encadrement, les repas, les goûters, les goûters, les transports et les activités.

Pour les périodes de petites vacances (hiver, printemps et toussaint), les familles peuvent inscrire leur(s) enfant(s) à la journée à un tarif correspondant à leur quotient familial.

Il a été décidé que les familles payent une tranche inférieure pour le 2ème enfant et deux tranches inférieures pour le 3ème enfant ;

Mais également que les familles qui inscrivent leur(s) enfant(s) plusieurs semaines (maximum 3) bénéficient d'une tranche inférieure pour la 2ème semaine et de deux tranches pour la 3ème semaine.

**Cette dégressivité ne peut se cumuler avec celle correspondant au nombre d'enfants inscrits.**

Les enfants résidant sur les communes suivantes seront prioritaires et paieront le tarif en fonction de leur Quotient Familial : Tallard, La Saulce, Lardier, Neffès, Fouillouse, Pelleautier, La Freissinouse, Lettret, Jarjayes, Châteauvieux, Sigoyer, Esparon, Vitrolles, Barcollonnette et Curbans. Pour les enfants résidants hors de ces communes, ils seront inscrits sur liste d'attente et paieront une tranche spécifique dite "Tarif Extérieur" tenant compte du quotient familial.